

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 26 JUIN 2023

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>26</b>

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi vingt-six à dix-huit vingt, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Présents :** M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE; M Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane; MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Jean-Louis SAINCILY ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

M. Yvon COMBES; M. Saturnin FRANCILLONE; Mme Jacqueline BELFORT; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL; Mme Clara RIGAH; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BERMATOL ; Conseillers Municipaux.

**Représentés :** Mme Manuela PETRO-METONY  
Mme Anny GENIPA par M. Jean-Louis SAINCILY  
Mme Sylviane FONDS par M. Ephrem GLORIEUX  
M. Patrick AJAS par M. Bruno REMI

**Absents :** M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Sonia MERCADIER Mme Karine GATIBELZA ; Mme Francia ROSAMONT ; Mme Annick ABELA ; Mme Nicole RAMASSAMY

*Date de la convocation*

**20 juin 2023**

*Date d'affichage de la délibération*

*Adopte à l'unanimité*

**DELIBERATION N°2023/06/71**

**DEMANDE DE SUBVENTION – LES ANGES DU VELO**

Dans le cadre de la programmation de ses activités annuelles, l'association Les anges du vélo a présenté un dossier de demande de subvention à la commune de Lamentin.

L'association a pour objectif de développer la pratique du VTT auprès des jeunes mais aussi

auprès des adultes. Elle envisage des achats de petits matériels et de maillots afin de pratiquer dans les meilleures conditions lors de cette saison.

L'association est engagée sur le territoire communal au travers de nombreuses actions, elle a participé aux Manten Vak'en'sport de manière bénévole et participe à l'animation sportive de la ville. Un projet de conventionnement est actuellement en cours pour acter les engagements réciproques.



Afin de tenir la mise en œuvre de leur projet et faire face aux dépenses, l'association Les Anges du vélo sollicite une subvention.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de 5 000€ à l'association Les Anges du vélo.

Le conseil Municipal

**Considérant** La politique de soutien aux associations voulue par la commune,

**Considérant**, l'opportunité de la demande de subvention présentée,

**Considérant**, que la demande de subvention s'est faite de manière réglementaire et s'inscrit dans une logique de développement culturel ou sportif sur le territoire de lamentin.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

### **DECIDE**

**ARTICLE 1-** D'approuver l'attribution de la subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Les anges du vélo.

**ARTICLE 2 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

*Adopté à l'unanimité*

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

M. Ephrem GLORIEUX

